

---

Lettre du représentant Dumont, en mission à Amiens, relative à l'arrestation des contre-révolutionnaires à Saint-Quentin, à une fête civique et à l'abjuration des prêtres, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

André Dumont

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dumont André. Lettre du représentant Dumont, en mission à Amiens, relative à l'arrestation des contre-révolutionnaires à Saint-Quentin, à une fête civique et à l'abjuration des prêtres, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 684-685;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_41109\\_t1\\_0684\\_0000\\_4;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41109_t1_0684_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ne serait-ce pas une malice pour donner à penser au peuple qu'on amènerait la religion? Quoi qu'il en soit, si c'est une ruse de guerre, ils n'en seront pas moins les dindons, car le peuple ne sera plus leur dupe, il voit clair, et bien clair.

« N'oubliez pas, mes chers collègues, l'arrêté que j'ai pris et que je vous ai envoyé, par lequel j'ai mis les ci-devant, dont les héritiers sont émigrés, en tutelle. Cette mesure est de la dernière conséquence pour les mettre hors d'état d'envoyer de l'argent au dehors, etc.

« *Nota.* Ce qui a donné tant de progrès à mes opérations, ce sont les insertions qui en ont été faites au *Bulletin*.

« *A propos.* J'ai lu dans le *Bulletin* que le sieur Olivier, curé de Mauchamp, a été à la barre et y a fait une offrande de 450 livres. Eh bien! citoyens, il est bon que le public sache que c'est une démarche captieuse et méprisante, par la raison qu'il a été que cet argent existait dans le coffre de la fabrique lorsque j'ai fait représenter l'argenterie de l'église, pour se faire un mérite particulier, à la barre, d'un argent qui ne lui appartenait pas; c'est ainsi que la barre est souvent muscadinée. »

**Dumont, représentant du peuple à Amiens, se plaint, du 1<sup>er</sup> frimaire, de ce qu'on ne lit pas ses lettres; il annonce qu'il a fait arrêter plusieurs contre-révolutionnaires dans les environs de Saint-Quentin, fait la description d'une fête civique qui s'est donnée dans cette commune et dit qu'il n'existe plus de prêtres dans ce département.**

Insertion au « *Bulletin* » (1).

Suit la lettre d'André Dumont (2) :

*André Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise, à la Convention nationale.*

« Amiens, le 1<sup>er</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une, indivisible et impérisable.

« Il me paraît, citoyens collègues, qu'on enlève les lettres que je vous écris. Mes deux dernières contenaient des faits bien essentiels à connaître, et elles ne vous ont point été lues. Je vous engage à en demander les motifs au comité des dépêches.

« Je suis revenu avant-hier de Saint-Quentin et de tous les environs, j'ai fait arrêter des contre-révolutionnaires bien connus et que je vais faire conduire à Paris sous bonne garde.

« Nous n'étions pas sortis d'une demi-heure de chez Sainte-Foy, que l'ennemi y est entré. Il ne paraît pas douteux que dans toute cette partie de la frontière, il y existe des traîtres qui voient journellement les ennemis. Je ne vous marquerai pas les détails, je les adresse au comité de Salut public.

« A mon retour ici, je disposai, en 24 heures, la fête dont le détail est ci-joint, elle a été

célébrée hier dans les épanchements de la fraternité par plus de 15,000 citoyens. Le cortège était imposant et d'une longueur énorme : on était déjà sur la place que la fin du cortège n'était pas encore en marche; le feu n'a pas été sitôt mis aux deux bûchers de la noblesse et du clergé, le premier couvert des faces ignobles de la ci-devant cour, le deuxième de tous les ornements d'église, croix, confessionnaux, qu'un seul cri s'est élevé : *Vive la République!*

« Une décharge d'artillerie a annoncé la destruction des prêtres. Le cortège s'est ensuite rendu au temple de la raison et de la vérité, et, là, plus de 15,000 citoyens qui venaient de faire retentir les voûtes des airs patriotiques, m'ont prêté leur attention, et, après leur avoir peint toute l'horreur du fanatisme et des privilèges, je les engageai à se jurer union et fraternité et à ne jamais souffrir de prêtres. Tous, à l'envi, ont prêté ce serment solennel et se sont donné l'accolade fraternelle. La citoyenne représentant la liberté a couronné le vertueux Lavigne, déjà couronné à la Convention pour avoir perdu ses deux bras à la défense de la patrie. Cette cérémonie s'est terminée par des danses dans le temple sur la chaire duquel on lisait : *L'imposture a disparu, la vérité reste.* La ville fut illuminée, et les comédiens donnèrent la représentation de *Brutus*. Pendant toute la fête, les cris mille fois répétés de *Vive la Convention!* se sont fait entendre. *Vive la Montagne! Vive la République!* tels sont ici les cris de ralliement.

« Il y a deux mois, je vous ai écrit que dans trois mois je ne laisserais pas de prêtres et ferais faire des autodafés de leurs confessionnaux, je vous ai tenu parole.

« Salut et fraternité (1).

« DUMONT. »

*Marche de la fête civique et républicaine qui aura lieu le 30 brumaire de l'an II de la République, une, indivisible et impérisable (2).*

Les autorités constituées s'assembleront au lieu des séances de la commission révolutionnaire, à une heure de relevée. La garde nationale et la force armée se rassembleront au Mail. Les femmes vêtues de blanc, et portant les couleurs nationales, se réuniront avec la Société populaire au département.

*Premier groupe.*

Les tambours et la musique, avec un peloton de la garde nationale et la force armée, avec une bannière où sera inscrit :

*Le peuple est debout, il écrase les tyrans  
et le fanatisme.*

*Deuxième groupe.*

Les femmes, ornées de rubans tricolores, porteront une bannière sur laquelle on lira :

*Nous élèverons nos enfants dans la haine  
des rois et des prêtres.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 58.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797.

Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 596.

(1) Applaudissements, d'après le *Mercure universel* [4 frimaire an II (dimanche 24 novembre 1793), p. 60, col. 2].

(2) *Archives nationales*, carton AFII 152, plaque 1227, pièce 12.

*Troisième groupe.*

Les jeunes citoyennes, vêtues en blanc, porteront pour inscription :

*Nous ne nous marierons qu'à l'autel de la patrie, et nous n'épouserons que ceux qui auront concouru à sa défense.*

*Quatrième groupe.*

De jeunes citoyens porteront à leur tête :

*Patience : nous vengerons nos frères.*

*Cinquième groupe.*

Dumont, représentant du peuple, la Commission révolutionnaire, le district et le conseil général de la commune, ayant pour inscription :

*Peuple, tu nous as confié tes intérêts, Nous jurons de les défendre.*

*Sixième groupe.*

Les juges :

*Aussi justes que l'équilibre.*

*Septième groupe.*

Les vieillards des deux sexes :

*Notre âge et nos infirmités ne nous laissent que les regrets de ne pouvoir défendre notre patrie.*

*Huitième groupe.*

La Société populaire :

*Guerre aux châteaux!  
Paix aux chaumières!  
Mépris des prêtres et surveillance pour le peuple.*

*Neuvième groupe.*

Une femme, vêtue de blanc, coiffée du bonnet de la liberté, tiendra de la main gauche le livre de la loi, et écrasera sous ses pieds les productions du marais et du fanatisme. Deux jeunes citoyennes lui placeront sur la tête une couronne de chêne, et deux autres, semblant sortir de dessous ses ailes, iront allumer les deux bûchers, et reviendront chanter, au pied de l'autel de la patrie, les chansons patriotiques. Pendant ce temps, on plantera l'arbre de l'égalité et de la liberté.

Delà le cortège se rendra au parvis du temple, où il entrera après la plantation de l'arbre de l'humanité et de la fraternité.

La Commission révolutionnaire du département de la Somme, sur le réquisitoire du procureur général syndic, arrête que la marche ci-dessus sera imprimée et envoyée dans toutes les municipalités du département, par l'intermédiaire des districts, qui en feront passer également des exemplaires aux Sociétés populaires.

Amiens, le 29 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

*Signé : DEMANCHÉ, pour le président; DUVAL, procureur général syndic.*

Inscriptions placées lors de la fête civique et républicaine donnée dans la commune d'Amiens.

Sur la place appelée le *Marché aux Herbes*, se trouveront, des deux côtés, sur l'élévation, deux bûchers : le premier, composé de confessionnaires et de lettres de prêtrise, etc., le second composé de titres de noblesse, de droits féodaux, d'emblèmes, etc.

Au milieu et sur le local le plus haut, sera élevée une montagne, à la cime de laquelle sera planté l'arbre de l'égalité et de la liberté.

En face du grand portail du temple de la vérité et de la raison, sera planté un autre arbre appelé l'arbre de la *fraternité, de l'humanité et de la raison.*

Dans l'intérieur du temple seront placées ces inscriptions :

*Le fanatisme est détruit, la vérité triomphe.*

*La féodalité et les privilèges sont anéantis, l'égalité règne.*

Sur la chaire il sera écrit :

*L'imposture a disparu, l'égalité reste.*

Sur chacun des autels de côté, se trouveront ces inscriptions (*On y brûlera de l'encens*) :

Sur le premier :

*A Pelletier et Marat, assassinés pour avoir voté la mort du tyran et défendu le peuple, la patrie reconnaissante.*

Sur le deuxième :

*L'immortel Beaurepaire préfère se donner la mort à trahir ses devoirs.*

Sur le principal autel :

*La vérité et la raison.*

Au dessous :

*La République une et indivisible. L'égalité, la fraternité, la liberté ou la mort !*

Sur l'autel sera placé un vase sur lequel on lira :  
*Soulagement des pauvres.*

À Amiens, de l'imprimerie de F. Caron-Berquier, imprimeur des autorités constituées du département.

**Le citoyen Bellier, dit Duchasnay (Duchesnay), écrit de Chartres et offre sa pension de 200 livres par année, tant que durera la guerre.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre du citoyen Bellier, dit Duchesnay (2).*

*Au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Chartres, 30 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les besoins de la patrie sollicitent mon offrande, je la dépose entre tes mains. Je jouis

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 58.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 804.